

DOCUMENTATION *générale*



POMPES FUNÈBRES – MARBRERIE – PRÉVOYANCE

BERTHELOT

L'organisateur de vos obsèques pour une cérémonie réussie

L'information aux familles 3

Modèle de devis réglementaire..... 6

Conditions Générales de Vente 8

LA PRISE
EN CHARGE
DE LA FAMILLE

Les honoraires et démarches 11

L'organisation..... 11

Les travaux d'impression..... 11

LA PRISE
EN CHARGE
DU DÉFUNT

Le transport avant mise en bière 12

Chambres funéraires..... 12

Présentation du défunt..... 13

LA
CÉRÉMONIE

Les cortèges et le transport..... 14

Le personnel qualifié..... 15

Le matériel pour de cérémonie..... 15

LES TRAVAUX
DE CIMETIÈRE

Les sépultures en pleine terre..... 16

Les sépultures en caveaux 16

La construction de caveaux sans semelle,
tampon de fermeture et jeu de dalles..... 17

Travaux cinéraires..... 18

Les exhumations (hors creusement) 18

Les entretiens de sépultures et les fleurs naturelles..... 18

Les gravures (dimensions : 20/30 mm) 19

Les photos porcelaines, plaques et inters..... 19

Travaux pour collectivités 19

LES
CERCUEILS,
URNES ET
MONUMENTS

Les cercueils détaillés..... 20

Les cercueils enfants..... 22

Les cercueils hors taille 22

Les cercueils export 22

Les cercueils éco-responsables 23

Les enveloppes hermétiques pour transport aérien 23

Croix ou emblèmes..... 24

Les urnes 25

Les monuments 26



Le tarif s'entend avec un taux de TVA à 20 % hors rubriques signalées par un astérisque * (TVA à 10 %). Le tarif correspond à des prestations exécutées entre 7h et 19 H, en dehors de cette tranche horaire, ainsi que les dimanches et jours fériés, il sera appliqué une majoration de 50 %.

I Les prestations et les fournitures obligatoires

Arrêté du 11 janvier 1999 portant sur l'information sur les prix des prestations funéraires.

Décret et arrêté du 13 août 2026 modifiant l'arrêté du 11 janvier 1999.

Arrêté du 11 février 2025 modifiant l'arrêté du 23 août 2010 portant définition du modèle de devis applicable.

Arrêté L.2213-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Articles L.2223-18-2 et suivants sur la destination des cendres.

Articles D2223-110 à D2223-115 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les prescriptions techniques applicables aux véhicules de transport de corps avant mise en bière.

Article R.2223-29 :

Les devis doivent faire apparaître de manière distincte les prestations obligatoires, qui comportent dans tous les cas le cercueil, ses poignées et sa cuvette étanche, à l'exclusion de ses accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que soit les opérations d'inhumation, soit les opérations de crémation et l'urne cinéraire ou cendrier. En fonction des circonstances ou des causes du décès, du mode de transport et des modalités de l'inhumation ou de la crémation, les prestations obligatoires incluent également, dans les cas et conditions prévues par la section 2 du chapitre III. du titre 1^{er} du présent livre, et par la section 1 du présent chapitre, les soins de conservation, la housse mortuaire, le véhicule de transport de corps avant mise en bière, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur.

Article R.2223-24-1 : créant une notice d'information présentant aux familles les informations essentielles relatives à leurs droit en matière funéraire ainsi qu'aux prestations obligatoires ou susceptibles de le devenir.

I Obligations générales

Cercueil

Article R.2213-25 du CGCT :

I. À l'exception des cas prévus à l'article R. 2213-26, le corps est placé dans un cercueil équipé de 4 poignées et d'une plaque d'identité et muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques :

- De résistance ;
- D'étanchéité ;
- De biodégradabilité lorsqu'il est destiné à l'inhumation ou de combustibilité lorsqu'il est destiné à la crémation afin de protéger l'environnement et la santé.

Ces caractéristiques sont définies par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'environnement, pris après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et du Conseil national des opérations funéraires.

II. L'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

Inhumation

Le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse sauf si la famille possède ou souhaite faire construire un caveau, l'ouverture et la fermeture du caveau le cas échéant.

Fourniture des véhicules après mise en bière : les familles qui désirent effectuer elles-mêmes les transports funéraires doivent disposer d'un véhicule conforme à la législation en vigueur.

Crémation

Le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation de l'urne sinon dispersion).

Dispositions spécifiques à la destination des cendres (extrait du CGCT modifié par la loi N°2008-1350 du 19 décembre 2008) :

Après la crémation, les cendres sont pulvérisées et recueillies dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium.

Dans l'attente d'une décision relative à la destination des cendres, l'urne cinéraire est conservée au crématorium pendant une période qui ne peut excéder un an. À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, l'urne peut être conservée, dans les mêmes conditions, dans un lieu de culte, avec l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte.

Au terme de ce délai et en l'absence de décision de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont dispersées dans l'espace aménagé à cet effet du cimetière de la commune du lieu du décès ou dans l'espace le plus proche aménagé à cet effet visé à l'article L.2223-18-2.

- À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité :
- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case decolumbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L.2223-40 ;
 - soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L.2223-40 ;
 - soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques.

Article R.2223-18-3 :
En cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.

- Article L.2223-18-1-1 : Informations sur les métaux issus de la crémation**
- I. Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
- II. Le produit éventuel de la cession prévue au I. est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
- Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L.2223-27 ;
 - Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique.
- III. Les dispositions des I. et II. figurent sur tout document de nature contractuelle prévoyant la crémation du défunt et sont affichées dans la partie des crématoriums.

I Particularité

Dépôt du corps supérieur à 6 jours – cas du transport aérien. Pour le cas où le corps du défunt doit reposer plus de 6 jours au domicile, dans un édifice culturel, un caveau provisoire ou un dépositoire, il devra obligatoirement être fourni un cercueil hermétique en métal muni d'un dispositif épurateur de gaz. Il en est de même pour le transport aérien et dans tous les cas d'une prescription du Préfet.

I Dispositions sanitaires

- Arrêté du 12 juillet 2017 (entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018) :**
Les corps des personnes décédées des maladies contagieuses suivantes, limitativement énumérées :
- orthopoxviroses ;
 - choléra ;
 - peste ;
 - charbon ;
 - fièvres hémorragiques virales ;
- doivent être déposés en cercueil hermétique équipé d'un système épurateur de gaz, immédiatement après le décès en cas de décès à domicile et avant la sortie de l'établissement en cas de décès dans un établissement de santé. Il est procédé sans délai à la fermeture définitive du cercueil.
- Il ne peut également être délivré une autorisation de pratiquer des soins de conservation sur les corps des personnes décédées de l'une des maladies énumérées à l'article 1^{er}.
- Il ne peut également être délivré une autorisation de pratiquer des soins de conservation sur le corps des personnes décédées :
- d'hépatite virale ;
 - de rage ;
 - de maladie de Creutzfeldt-Jakob ;
 - de tout état septique grave, sur prescription du médecin traitant.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la pratique des autopsies à visée scientifique, qui devront respecter les précautions universelles qui s'imposent afin d'éviter toute contamination du personnel ou de l'environnement.

Le transfert dans un autre cercueil des corps mis en bière dans les conditions prévues à l'article 1^{er} n'est pas autorisé.

Article R.2213-15 dernier alinéa :
Si la personne décédée était porteuse d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile, un médecin ou un thanatopracteur atteste de la récupération de l'appareil avant la mise en bière.

I Tableau des obligations

Références au code général des collectivités territoriales	Prestations ou fournitures	Cas des obligations de prestations et fournitures
Article R.2213-11	Transport de corps avant mise en bière	48 h à compter du décès
Article R.2223-77	Séjour en Chambre funéraire	Décès sur la voie publique
Article R.2223-89	Séjour en Chambre mortuaire	Décès dans un établissement de santé public ou privé
Article R.2213-15	Prélèvement d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (ex : pile cardiaque)	Inhumation ou Crémation
Article R.2213-25	Cercueil agréé	Le corps est placé dans un cercueil équipé de 4 poignées, d'une plaque d'identité et muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité lorsqu'il est destiné à l'inhumation ou de combustibilité lorsqu'il est destiné à la crémation afin de protéger l'environnement et la santé
Article R.2213-26	Cercueil hermétique	Décès dû à une infection transmissible dont la liste est fixée à l'article R.2213-2-1 section a) Dépôt provisoire excédant 6 jours Transport aérien ou transport international
Article R.2223-23-5e	Véhicule en conformité	Transport de corps avant mise en bière
Article R.2223-23-5e	Véhicule en conformité	Transport de corps après mise en bière
Article R.2213-25	Garniture étanche de cercueil fabriquée dans un matériau biodégradable agréé	Inhumation ou crémation
Article R.2213-27	Linceul imbibé d'une solution antiseptique	Infection transmissible
Article R.2223-29	Housse mortuaire	Transport de corps avant mise en bière
Article R2223-29	Le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau	Inhumation
Article R2223-29	Le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation de l'urne sinon dispersion)	Crémation
Article R. 2223-29	Vacation de police	Crémation ou Inhumation en cas d'absence de famille

NOTICE D'INFORMATION EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 11 JANVIER 1999 MODIFIÉ RELATIF À L'INFORMATION SUR LES PRIX DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

La présente notice synthétise les informations essentielles à connaître avant la souscription d'un engagement auprès d'un opérateur funéraire. Les informations complètes sur les services proposés figurent dans la documentation générale mise en libre consultation par l'opérateur funéraire dans son établissement et, le cas échéant, sur son site internet. Des informations pratiques sont également disponibles sur les sites <https://www.service-public.gouv.fr/> (rubrique « Un proche est décédé »), www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr (rubrique « Après le décès en EHPAD ») et www.economie.gouv.fr/dgccrf

Préalablement à toute démarche auprès d'un opérateur funéraire :

- les funérailles engendrent généralement des frais. Par anticipation d'un décès et, en tout état de cause, avant de vous engager avec un opérateur funéraire, pensez à vérifier si le défunt a souscrit un contrat obsèques. Pour ce faire, vous pouvez notamment interroger l'AGIRA via son formulaire en ligne (www.agira-vie.fr/obseques). A défaut, les funérailles seront à régler par les héritiers, qui peuvent recourir aux avoirs bancaires du défunt ;
- l'inhumation ou la crémation du défunt doit s'organiser dans un délai de 14 jours calendaires (*). Ce délai doit vous permettre d'obtenir des devis établis par différentes entreprises de pompes funèbres pour les comparer ;
- la liste des opérateurs funéraires habilités est affichée dans les locaux d'accueil des chambres mortuaires, funéraires et des crématoriums et est disponible en préfecture, en mairie et dans les établissements de santé. La liste des chambres funéraires habilitées est disponible dans ces mêmes établissements et affichée dans les locaux des chambres mortuaires des établissements de santé.

Lorsque vous vous rendez chez un opérateur funéraire :

- la remise du devis funéraire est gratuite et sans engagement. Si vous acceptez le devis, un bon de commande sera établi pour concrétiser l'accord ;
- la notice d'information sur les soins de conservation doit vous être remise par l'opérateur funéraire ;
- en cas de litige avec l'opérateur funéraire, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation auquel il a adhéré.

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée

excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Avant mise en bière, le transport du corps du défunt vers le lieu de mise en bière, où il va être conservé à cet effet, doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès. Ce lieu peut être, au choix de sa famille :

- son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille. La conservation du corps peut notamment être réalisée par la location d'un matériel de réfrigération ou la pose de carboglace, à la charge des familles. Les frais liés à la présence du défunt en EHPAD jusqu'à l'inhumation ou la crémation, qui a lieu au plus tard 14 jours calendaires suivant le décès, sont ceux relevant du contrat d'hébergement, sans frais spécifiques supplémentaires ;
- une chambre mortuaire, lorsque l'EHPAD ou l'établissement de soins en dispose. Dans ce cas, la mise à disposition de la chambre mortuaire est gratuite pendant 3 jours ;
- une chambre funéraire gérée par une commune, un opérateur funéraire ou une association. Le séjour du corps en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque le transfert du défunt a été demandé par le directeur d'un établissement de santé ne devant pas disposer d'une chambre mortuaire, et sur attestation écrite qu'il n'a pas réussi à joindre la famille dans un délai de dix heures à compter du décès, les frais de transport du corps vers la chambre funéraire et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement. Ces frais ne peuvent donc être facturés aux familles.

La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite mais elle doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. Seule la dispersion des cendres réalisée par un opérateur funéraire habilité peut donner lieu à une facturation.

(*) Ce délai peut varier en raison du lieu (outre-mer, pays étranger ou sur la voie publique) ou des causes (maladie, obstacle médical-légal, recherche en vue d'analyses) du décès. Veuillez-vous informer auprès de votre opérateur funéraire.

MODÈLE DE DEVIS RÉGLEMENTAIRE
POUR L'ORGANISATION DES OBSÈQUES

(Annexe à l'arrêté du 11 février 2025)

Désignation des prestations	Montant TTC	
	Prestations obligatoires	Prestations non obligatoires
I 1 – Préparation, organisation des obsèques		
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier, ...)		257,00€
✓ Réalisation de x 50 cartes faire-part ○ Compositions florales ○ Plaques et articles funéraires		165,00 €
✓ Soins de conservation ✓ Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt Retrait de la prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation)	258,00 €	560,00 € 249,00 €
Chambre funéraire (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) ✓ Frais d'admission ✓ Frais de séjour en case réfrigérée ✓ Frais de séjour en salon de présentation		280,00 € 298,00 € 65,00 €
I 2 – Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil).		
Housse mortuaire	86,00€	
Mise à disposition d'un véhicule funéraire*		445,00 €*
Brancardier (non majoré)		126,00 €*
○ Forfait de transport* ○ Transport pour un trajet de x km aller/retour*		
I 3 – Cercueil et accessoires		
✓ Cercueil (ECO forme parisienne en bois tendre), avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité	495,00 €	
✓ Capiton ✓ Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne		134,00 € 55,00 €
I 4 – Mise en bière et fermeture du cercueil		
Personnel		

Désignations des prestations	Montant TTC	
	Prestations obligatoires	Prestations non obligatoires
I 5 – Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		
Véhicule funéraire*		
✓ Forfait de transport*		445,00 €*
Personnel		
I 6 – Cérémonie funéraire		
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)*		
Personnel (4 porteurs) ✓ Mise à disposition d'un maître de cérémonie ✓ Registre de condoléances		743,00 € 278,00 € 92,00 €
I 7A – Inhumation		
Personnel		
Creusement et comblement de fosse (1 place)		759,00 €
Le cas échéant : ✓ Ouverture/fermeture de caveau ○ Dépose et repose de tombale ○ Fourniture d'un caveau (1 place) ○ Autres travaux de marbrerie ○ Redevance municipale	860,00 €	961,00 €
I 7B – Crémation		
Crémation	Selon crématorium	
Personnel pour crémation		
Fourniture d'une urne, avec sa plaque (urne Théta)	75,00 €	
Le cas échéant : ○ Scellement sur un monument funéraire ○ Dépôt de l'urne dans un columbarium ○ Inhumation de l'urne ○ Conservation de l'urne au crématorium pour une durée d'un an maximum ○ Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)		
I 8 – Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles		
Vacation de police ○ Frais de culte ○ Publication d'avis dans la presse		Selon commune Selon lieu de culte Selon organe de presse
TOTAL		
Total toutes taxes comprise de l'ensemble des prestations obligatoires		
Total toutes taxes comprise de l'ensemble des prestations non obligatoires		

TOTAL HT
TVA
TOTAL TTC

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'une housse mortuaire, d'un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant les caractéristiques de résistance, d'étanchéité, de biodégradabilité lorsque qu'il est destiné à l'inhumation ou de combustibilité lorsqu'il est destiné à la crémation et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour Mars 2026

I 1. Commande

Toute commande implique de la part du client l'adhésion sans réserve aux conditions générales en vigueur à la date de la commande. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit (bon de commande et conditions générales de vente signés) et après versement de l'acompte prévu. Il en est de même pour toute commande par téléphone, qu'elle soit le fait d'un professionnel habilité ou de la famille si elle est domiciliée à distance ou dans l'impossibilité de se déplacer. L'acceptation de la commande peut alors exceptionnellement se faire par télécopie ou par courriel.

I 2. Prix et devis

Préalablement à la commande, un devis écrit, gratuit, détaillé, daté et chiffré est présenté à la clientèle. Le devis fait apparaître, pour chaque prestation ou fourniture, la nature et le prix TTC ainsi que le montant total du devis TTC.

Les prestations ou fournitures obligatoires sont également indiquées dans le devis.

Les offres de prix ne sont valables que durant les 30 jours qui suivent leur émission.

Au-delà, les tarifs pratiqués seront ceux indiqués dans le tarif général applicable à la date de l'exécution de la commande. En cas de disparition à cette date des produits ou prestations du catalogue de l'Entreprise, le client pourra choisir des prestations et fournitures analogues à celles figurant au devis. Les prestations sont toujours chiffrées sous réserve des prestations non prévisibles à la date d'établissement du devis (exemple : nombre de corps à exhumier non connu).

I 3. Délai de réalisation des prestations

La réalisation des prestations n'est opérée qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes.

Les délais sont indiqués aussi exactement que possible sur le bon de commande mais sont fonction du nombre des décès ainsi que des possibilités d'approvisionnement.

Délai de réalisation des travaux de marbrerie : la livraison des produits de marbrerie et les travaux de pose de ceux-ci peuvent être effectués au plus tard dans les douze (12) mois qui suivent cette date. Au-delà, le client pourra dénoncer le contrat pour la partie non encore exécutée dans les conditions prévues par la loi.

I 4. Exécution des prestations

Horaires des obsèques : l'Entreprise prendra toute disposition pour que soient respectés au mieux les horaires fixés pour les différentes phases des obsèques. Elle préviendra la famille par tout moyen à sa disposition en cas de retard significatif, y compris en cas de retard présumé, quelle qu'en soit la cause.

Exécution par des tiers : l'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers (culte, personnel communal aux cimetières, insertion presse, crématoriums, etc. ...). Les frais afférents à ces interventions de tiers sont répercutés pour leur montant net facturé. Lorsque le montant devant être facturé par un tiers ne peut être exactement déterminé lors de l'élaboration du devis et de la commande, un montant prévisionnel pourra être prévu sur le devis/commande, en accord avec le client. Ce montant sera ajusté en plus ou en moins lors de la facturation définitive.

L'Entreprise ne peut être tenue pour responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commises dans l'exécution de leurs tâches par les tiers intervenants dans les obsèques à titre obligatoire ou sur choix exprès de la famille, sauf à cette dernière à apporter la preuve que lesdits retards, erreurs ou fautes techniques seraient en tout ou partie imputables à une mauvaise transmission des ordres aux intéressés par le personnel de l'Entreprise.

Fourniture et sous-traitance : sauf pour les tiers intervenants à titre obligatoire ou sur mandat exprès de la famille, l'Entreprise se réserve le choix et les moyens nécessaires à la bonne exécution de la commande.

I 5. Réception des travaux

La réception des travaux de marbrerie résulte soit de la signature par le client d'un procès-verbal après exécution des travaux, soit du paiement intégral des prestations, soit de la prise de possession de l'ouvrage. La date de réception constitue le point de départ des garanties légales. Aucune garantie ne sera accordée en cas de vice apparent non signalé à la réception.

I 6. Transfert de propriété

Les fournitures et articles funéraires et tout autre produit commandé demeurent la propriété de l'Entreprise jusqu'au complet paiement de leur prix en principal et accessoires, les risques passant à la charge du Client dès la livraison. En cas de défaut de paiement à l'échéance, l'Entreprise reprendra possession des produits dont elle est restée propriétaire et pourra, à son gré, résoudre le contrat par simple lettre recommandée adressée au client. Les risques sont à la charge du Client dès la livraison des produits, dans les conditions du contrat nonobstant la réserve de propriété. La restitution des produits impayés sera due par le Client défaillant à ses frais et risques, sur mise en demeure de l'Entreprise par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où l'Entreprise devrait revendiquer les produits, elle sera dispensée de restituer les acomptes reçus sur le prix dès lors qu'ils peuvent se compenser avec les dommages et intérêts dus par le Client (pour frais de restitution ou de remise en état).

I 7. Conditions de paiement

Les frais d'obsèques, de produits et prestations sont payables à réception de facture avec paiement à la signature de la commande d'un acompte minimum de 40% du montant TTC de la commande incluant le montant total de sommes dues aux tiers. Pour les frais d'obsèques l'Entreprise peut se charger des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que de l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou d'épargne du défunt, dans les limites admises par les règlements en vigueur. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

I 8. Retard ou défaut de paiement

Le défaut de paiement dans le délai indiqué sur la facture entraînera de plein droit l'application d'un intérêt de retard, égal à trois fois le taux d'intérêt légal annuel en vigueur le jour de la facturation, sur les sommes restant dues, sans préjudice des autres sommes pouvant être réclamées par l'entreprise à titre de dommages et intérêts.

I 9. Garanties et responsabilité de l'entreprise

L'Entreprise n'est pas responsable des bijoux ou de tout objet non retiré préalablement à la mise en bière. À l'occasion d'une crémation, l'Entreprise ne saurait être considérée comme responsable des dommages causés par les stimulateurs cardiaques, prothèses renfermant des radios-éléments artificiels ou tout appareil fonctionnant au moyen de piles, portés par le défunt.

Les cercueils sont élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires. L'état des cercueils est susceptible de subir des modifications liées notamment à l'état du sous-sol.

La dégradation sera fonction de la qualité du cercueil, du choix d'ensevelissement et de l'état du sous-sol. En conséquence l'Entreprise ne peut garantir les cercueils après leur inhumation provisoire ou définitive contre les altérations résultant du poids des remblais et de l'humidité. En tout état de cause l'Entreprise n'engage pas sa responsabilité en cas de dégradation normale et progressive du cercueil.

En l'état des normes et état des connaissances, l'étanchéité des caveaux et cavurnes ne peut être garantie. La présence d'eau et d'humidité dans un caveau ou dans un caverne ne pourra donc donner lieu ni à la résiliation de la commande ni à une réduction de prix.

La responsabilité de l'Entreprise ne peut en aucun cas être engagée pour une quelconque non-exécution de ses obligations pour tout fait dû, soit du fait du Client, soit du fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat ou d'un fait naturel. La responsabilité de l'Entreprise ne peut être engagée pour non-exécution de ses obligations en cas de force majeure.

Sur les matériaux : l'Entreprise assure la garantie du vice caché des matériaux, reconnu comme tel, dans les conditions de droit commun. Concernant les matériaux naturels mis en œuvre, la garantie est limitée comme suit :

- les échantillons définissent la tonalité générale, mais n'impliquent pas l'identité parfaite dans les couleurs et les veinages ;
 - les veines cristallines, les agglomérats de micas font partie des caractéristiques propres aux matériaux naturels.
- À ce titre, ils ne peuvent donner lieu à la résiliation du marché, au refus de la marchandise, ou à une réduction de prix ;
- les matériaux artificiels et attributs décoratifs, étant notamment tributaires de la façon dont ils sont entretenus, sont exclus de la garantie ;
 - le vieillissement naturel des matériaux suppose avec le temps une modification de l'aspect (diminution du brillant, transformation de la couleur, altération des surfaces ...) pour lequel aucune garantie ne saurait s'appliquer.

Le client dispose d'une garantie légale de conformité (articles L.217-4 et suivants du code de la consommation). Il peut en user pendant deux (2) ans à compter de la délivrance du bien. Au titre de cette garantie, le client peut obtenir soit la réparation soit le remplacement du bien dans la limite de la réglementation. Le client dispose aussi de garantie légale des vices cachés (articles 1641 et suivants du code civil). Il peut en user pendant deux (2) ans à compter de la découverte du vice. Au titre de cette garantie, le client peut obtenir soit la résolution de la vente, soit la réduction du prix de vente.

I 10. Données personnelles

L'Entreprise est responsable du traitement des données collectées dans le cadre de la Commande. Le client est informé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD), les informations qu'il communique dans le cadre de la Commande de fournitures et/ou de prestations sont nécessaires pour l'organisation, la gestion, la facturation des obsèques et des prestations de marbrerie funéraire.

À cette fin, les données fournies par le client sont susceptibles d'être communiquées aux membres de son personnel, aux sous-traitants et aux tiers habilités conformément à la réglementation en vigueur. Les données collectées sont indispensables pour la gestion du dossier. À défaut, la Commande ne peut être prise en compte, ni exécutée.

À l'issue de l'exécution du contrat, les données du client pourront être utilisées par l'Entreprise afin d'adresser des offres commerciales au client. L'Entreprise collecte et traite les données avec la plus grande confidentialité et sécurité, dans le respect des lois applicables.

Conformément à la réglementation, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent ou encore de limitation du traitement. En outre, le client peut également s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement et à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Le client bénéficie du droit de définir des directives sur le sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

Le client est en outre informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Le client peut exercer ces droits en s'adressant au Délégué à la protection des données par courrier électronique à dpo.berthelot@pfmberthelot.fr ou par courrier adressé à : Services Publics et Industries – Délégué à la protection des données – 65, rue de Monceau - 75008 PARIS en joignant la copie de son justificatif d'identité.

Les informations recueillies dans le cadre de la Commande seront conservées pendant une durée de dix (10) ans.

I 11. Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L.611-1 et suivants et R.612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le client pourra recourir gratuitement à la médiation.

Il contactera l'ANM Consommation soit par courrier en écrivant au 2, rue de Colmar - 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par notre site internet en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anm-conso.com>.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'ANM Consommation par téléphone au 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

HONORAIRES, DÉMARCHES, ORGANISATION, TRAVAUX D'IMPRESSION

Rubrique	Les honoraires et démarches	TTC 2026
Préparation et organisation des obsèques, coordination de l'ensemble des intervenants nécessaires et accomplissement des démarches obligatoires.		
0101001	Les honoraires et démarches pour obsèques locales	343,00 €
0101002	Les honoraires et démarches pour des obsèques intra secteur	448,00 €
0101003	Les honoraires et démarches pour des obsèques extra secteur ou Paris	675,00 €
0101004	Les démarches simplifiées	257,00 €
0101007	Les démarches après obsèques (constitution du dossier et assistance)	sur devis

Rubrique	L'organisation	TTC 2026
L'organisation est la préparation de la cérémonie avec ou sans livret obsèques, la location du matériel d'exposition, tables à signatures, éventuelle sonorisation et personnalisation.		
0102001	L'organisation complète pour des obsèques locales	449,00 €
0102002	L'organisation complète pour une cérémonie civile au crématorium ou au cimetière	560,00 €
0102003	L'organisation complète pour une cérémonie religieuse (inhumation ou crémation)	731,00 €
0102004	L'organisation simplifiée	251,00 €
0101006	Honoraires de conseil en assurance	sur devis
0102010	Hommage (photo/vidéo)	sur devis
0102013	Mise à disposition d'un espace famille sur notre site internet	sur devis

Rubrique	Les travaux d'impression	TTC 2026
0601001	La réalisation et l'impression de 25 à 50 lettres faire-part	192,00 €
0601002	La réalisation et l'impression de 75 lettres faire-part	237,00 €
0601003	La réalisation et l'impression de 100 lettres faire-part	288,00 €
0601007	Les 25 exemplaires supplémentaires	47,00 €
0601004	La réalisation et l'impression de 25 à 50 cartes faire-part ou remerciements	165,00 €
0601005	La réalisation et l'impression de 75 cartes faire-part ou remerciements	209,00 €
0601006	La réalisation et l'impression de 100 cartes faire-part ou remerciements	256,00 €
0601007	Les 25 exemplaires supplémentaires	47,00 €
0601009	La réalisation et l'impression de 100 bulletins de décès	172,00 €
0601008	Les 100 exemplaires supplémentaires	29,00 €
0601011	La mise en ligne du faire-part sur internet	gratuit
0601010	Les travaux d'impression spécifiques	sur devis

LE TRANSPORT AVANT MISE EN BIÈRE, CHAMBRES FUNÉRAIRES

Rubrique		Le transport avant mise en bière	TTC 2026
0201001	Le transport avant mise en bière dans un rayon de 25 km		445,00 €
0201003	Le transport avant mise en bière majoré**		666,00 €
0202006	Le kilomètre supplémentaire		1,46 €
0404010	La housse de protection ⁽¹⁾		86,00 €
0201004	Le brancardier		126,00 €
0201005	Le brancardier majoré**		183,00 €
1201001	Le transport avant ou après mise en bière selon protocole d'accord tarifaire avec établissement de santé		sur devis*
0201010	L'admission et le séjour en chambre funéraire de l'entreprise selon protocole d'accord tarifaire avec établissement de santé (forfait 3 jours)		sur devis
0201011	L'admission et le séjour en chambre funéraire de l'entreprise selon protocole d'accord tarifaire avec établissement de santé		sur devis

Rubrique		Chambres funéraires	TTC 2026
0301001	Forfait jusqu'à 6 jours inclus admission, installations techniques et présentation temporaire (1h)		644,00 €
0301002	Forfait jusqu'à 6 jours inclus admission, installations techniques et salon privé		797,00 €
0301004	L'admission en chambre funéraire de l'entreprise		280,00 €
0301008	Supplément admission en chambre funéraire de l'entreprise (dimanche, jours fériés ou entre 19h et 7h)		140,00 €
0301012	Installations techniques		298,00 €
0301013	Installations techniques hors forfait, par jour		82,00 €
0301006	Présentation temporaire (une heure)		65,00 €
0301005	Présentation en salon privé		220,00 €
0301010	Salle technique pour professionnels		130,00 €
0301003	La salle de cérémonie en chambre funéraire (1 heure)		244,00 €
0301011	La salle de cérémonie (2 heures), Région Parisienne		455,00 €
0301007	La réception d'un défunt en cercueil (jusqu'à 6 jours)		170,00 €
0301015	Supplément pour réception d'un cercueil fermé (dimanche, jours fériés ou entre 19h et 7h)		140,00 €
0301009	Supplément par jour supplémentaire		47,00 €
0301014	Opération de changement de cercueil (dépotage) comprenant les démarches, l'admission du cercueil en chambre funéraire (jusqu'à 6 jours), la mise à disposition de la salle technique, le personnel et la gestion des déchets		909,00 €

* TVA à 10 % ** Les dimanches, jours fériés ou entre 18 heures et 9 heures

PRÉSENTATION DU DÉFUNT

Rubrique		Présentation du défunt	TTC 2026
0302001	La toilette et l'habillage du défunt		249,00 €
0302003	Les soins de conservation ⁽²⁾		560,00 €
0302005	Les soins de conservation majorés		833,00 €
0302008	Les soins de conservation à domicile		sur devis
0302006	Le retrait de prothèse avec pile (pacemaker) ⁽³⁾		258,00 €
0302002	Fourniture et installation d'un lit réfrigérant		362,00 €
0302004	Fourniture et installation d'un lit réfrigérant (dimanche, jours fériés ou entre 19h et 7h)		543,00 €

(1) Prestation réglementairement obligatoire en toutes circonstances
(2) Prestation obligatoire en fonction des circonstances
(3) Prestation obligatoire si le défunt est porteur d'une prothèse fonctionnant avec une pile incompatible avec la crémation ou l'inhumation

CORTÈGES ET TRANSPORTS

Rubrique		Les cortèges	détails TTC	TTC 2026
0401002	Le Cortège Classique			1 495,00 €
0403001	Le corbillard pour convoi local dans un rayon de 25 km		474,00 €* [*]	
0402004	L'équipe de 4 porteurs		743,00 €	
0402003	L'assistance d'un Maître de cérémonie		278,00 €	
0401003	Le Cortège Tradition			1 854,00 €
0403006	Le corbillard et son déplacement dans un rayon de 25 km		833,00 €* [*]	
0402004	L'équipe de 4 porteurs		743,00 €	
0402003	L'assistance d'un Maître de cérémonie		278,00 €	
0401004	Le Cortège Prestige			2 098,00 €
0403002	Le Corbillard Limousine et son déplacement dans un rayon de 25 km		1 077,00 €* [*]	
0402004	L'équipe de 4 porteurs		743,00 €	
0402003	L'assistance d'un Maître de cérémonie		278,00 €	
0401001	Le Cortège de Base			1 217,00 €
0403001	Le corbillard pour convoi local dans un rayon de 25 km		474,00 €* [*]	
0402004	L'équipe de 4 porteurs		743,00 €	
ÉCO				
	Le Service ÉCO			1 900,00 €
	Forfait applicable pour toute commande sur internet et dans le cadre d'un convoi local. Choix du jour et des horaires définis par l'entreprise. Le convoi ÉCO ne peut excéder une durée d'une heure.			
0701001	Cercueil ÉCO		495,00 €	
0702020	Capiton ÉCO		134,00 €	
0403001	Le corbillard pour convoi local dans un rayon de 25 km		474,00 €* [*]	
0101004	Les démarches simplifiées		257,00 €	
0402004	L'équipe de 4 porteurs		743,00 €	
	Remise		-203,00 €	

Rubrique		Le transport	détails TTC	TTC 2026
0403003	Le véhicule d'accompagnement des proches pour un convoi local			358,00 €* [*]
0403005	La location d'un car d'accompagnement			sur devis [*]
0403004	Le véhicule pour opérations diverses			190,00 €* [*]
0403009	Le transport longue distance, avec prise en charge du cercueil			336,00 €* [*]
0403007	Le kilomètre supplémentaire			1,47 €* [*]
0403011	Péage lors du transport			sur devis
0403008	Le déplacement de corbillard pour convoi non local			364,00 €* [*]
0403010	Supplément pour convoi sur communes distantes de plus de 30 km			494,00 €* [*]
0404008	La livraison de cercueil			167,00 €

* TVA à 10 %

Tarif applicable à compter du 1^{er} octobre 2026

PERSONNEL QUALIFIÉ, MATÉRIEL DE CÉRÉMONIES

Rubrique		Le personnel qualifié	TTC 2026
0402004	L'équipe de 4 porteurs au convoi ⁽¹⁾		743,00 €
0402003	L'assistance d'un Maître de cérémonie au convoi		278,00 €
0402006	L'équipe de 2 porteurs à la mise en bière		279,00 €
0402002	L'équipe de 2 porteurs pour arrivée de corps		279,00 €
0402001	L'équipe de 4 porteurs pour un service court (départ ou une arrivée)		569,00 €
0402010	Le Maître de cérémonie pour un service court (départ/arrivée)		208,00 €
0402014	L'équipe de 2 porteurs pour une mise en bière immédiate		279,00 €
0402016	L'équipe de 4 porteurs dont un responsable de convoi		835,00 €
0402007	Le porteur au service		186,00 €
0402008	Le porteur (tarif horaire)		124,00 €
0402009	Le porteur (tarif horaire majoré - dimanches, jours fériés, nuit entre 19h et 7h)		206,00 €
0402005	Le porteur au service (externalisé ou hors périmètre agence)		206,00 €
0402011	L'équipe de 4 porteurs en réservation spécifique		979,00 €
0402012	Le Chef du Protocole		489,00 €

Rubrique		Le matériel de cérémonies	TTC 2026
0404005	Le matériel d'exposition		121,00 €
0404009	Le recueil de condoléances		92,00 €
0404007	La boîte à cartes		62,00 €
0404006	Le bouquet d'immortelles		38,00 €
0506003	La croix ou le signe de remarque en bois		82,00 €
0506004	La plaque de remarque en granit		118,00 €
0807001	L'inter bronze ou PVC gravé		8,00 €
0506002	Le sac de 20 kg de gravillons		46,00 €
0506015	La plaque d'identification		17,00 €
0801001	La plaque personnalisée		sur devis
0801002	La plaque en granit avec portrait (dimension standard)		sur devis

(1) Prestation réglementairement obligatoire en toutes circonstances

Rubrique		Les sépultures en pleine terre	TTC 2026
0501004	La dépose et repose du monument complet		1 125,00 €
0501009	L'ouverture et la fermeture de tombale sur monument simple		783,00 €
0501015	La dépose et repose de tombale sur monument simple à Paris, Petite Couronne ou hors secteur		1 350,00 €
0903001	La fourniture et la pose de 4 équerres		183,00 €
0501012	La dépose et la casse d'un monument et/ou d'une semelle avec mise en décharge		773,00 €
LES CREUSEMENTS DE FOSSE			
0503001	1 place ⁽¹⁾		759,00 €
0503002	2 places		979,00 €
0503003	3 places		1 390,00 €
0503007	La fosse enfant		249,00 €
0506007	Évacuation des excédents de terre		186,00 €
0503004	Supplément pour travaux non mécanisables		239,00 €
0506008	Le massif de pose (support béton sous monument)		459,00 €
0502031	La fourniture et la pose d'une semelle en béton		635,00 €
0506001	La construction d'une chape ciment avec gravillons		464,00 €
0503005	La fausse case en pleine terre		639,00 €
0506012	Le cadre en bois		352,00 €
0506009	Travaux spécifiques		sur devis

Rubrique		Les sépultures en caveaux	détails TTC	TTC 2026
0501008	L'ouverture et la fermeture de caveau avec fourniture d'un jeu de dalles			999,00 €
0501013	L'ouverture et la fermeture de caveau, fourniture d'un jeu de dalles, mise en caveau et maçonnerie			1 144,00 €
0501002	L'ouverture et la fermeture de caveau ⁽¹⁾		860,00 €	
0501011	Le jeu de dalles		149,00 €	
0501010	La mise en caveau et la maçonnerie		135,00 €	
0501016	L'ouverture et la fermeture de caveau à Paris ou Région parisienne			1 328,00 €
0501001	L'ouverture et la fermeture du caveau sans monument			509,00 €
0501003	L'ouverture et la fermeture du caveau par tampon frontal			784,00 €
0502003	La fourniture et la pose mécanique d'une dalle de fermeture			224,00 €
0501018	Mise en caveau et maçonnerie (cimetière Paris et Région parisienne)			352,00 €

Rubrique		La construction de caveaux sans semelle, tampon de fermeture et jeu de dalles	TTC 2026
LA CONSTRUCTION D'UN CAVEAU SIMPLE SUR TERRAIN 2 M X 1 M Y COMPRIS UN JEU DE DALLE			
0502001	1 case	2 219,00 €	
0502004	2 cases	2 819,00 €	
0502005	3 cases	3 749,00 €	
0502006	4 cases (uniquement si creusement mécanisable)	4 404,00 €	
0502025	La construction d'un caveau de 2 cases simples sur terrain accessible et mécanisable (date de réalisation choisie par l'entreprise et/ou couplée à la vente du monument)	2 359,00 €	
0502026	La construction d'un caveau de 1 case simple sur terrain accessible et mécanisable (date de réalisation choisie par l'entreprise et/ou couplé à la vente du monument)	1 745,00 €	
0502048	La construction et la pose d'une semelle préfabriquée	488,00 €	
0502031	La construction et la pose d'une semelle simple en béton	635,00 €	
0502039	La construction et la pose d'une semelle simple en béton (Cimetière Paris et Petite Couronne)	652,00 €	
0502047	Supplément pour travaux non mécanisables pour un caveau (roulage manuel)	369,00 €	
0502021	Agrandissement de caveau en sous-œuvre (minimum de perception : 1 790 €)	sur devis	
0502023	La case supplémentaire (Paris et Petite Couronne)	1 059,00 €	
LA CONSTRUCTION D'UN DOUBLE CAVEAU SUR TERRAIN 4 M X 2 M Y COMPRIS UN JEU DE DALLE			
0502007	2 x 1 case	3 459,00 €	
0502008	2 x 2 cases	4 369,00 €	
0502009	2 x 3 cases	6 012,00 €	
0502032	La construction et la pose d'une semelle double en béton	972,00 €	
0502034	Supplément pour travaux non mécanisables (roulage manuel)	727,00 €	
LA CONSTRUCTION D'UN CAVEAU JUXTAPOSÉ TÊTE BÊCHE SUR TERRAIN 2 M X 1 M Y COMPRIS UN JEU DE DALLE			
0502011	1 case juxtaposée tête bêche	3 559,00 €	
0502012	2 cases juxtaposées tête bêche	3 979,00 €	
0502013	3 cases juxtaposées tête bêche	4 715,00 €	
DIVERS			
0502033	Le tampon de fermeture du caveau	194,00 €	
0502035	Le tampon de fermeture du caveau (Cimetière Paris et Région parisienne)	484,00 €	
0501011	Le jeu de dalles	149,00 €	
0501017	Le jeu de dalles (Cimetière Paris et Petite Couronne)	208,00 €	
0506009	Travaux spécifiques	sur devis	
0506011	Supplément sur travaux (voir liste des cimetières concernés)	479,00 €	

(1) Prestation réglementairement obligatoire en toutes circonstances

LA CRÉMATION ET L'EXHUMATION

Rubrique		Travaux cinéraires	TTC 2026
0502016	La caverne 60 x 60 cm		739,00 €
0502014	La caverne de taille spécifique		sur devis
0503011	L'ouverture/fermeture de case de columbarium ⁽¹⁾		319,00 €
0503012	L'ouverture/fermeture de caverne		479,00 €
0503015	Dépose/repose d'un monument cinéraire		609,00 €
0503014	Ouverture fermeture de sépulture sans monument pour remise d'urne		479,00 €
0503013	Ouverture fermeture avec monument pour remise d'urne		615,00 €
0503009	La pose de plaque de columbarium		189,00 €
0503010	Dispersion des cendres au jardin du souvenir ⁽¹⁾		290,00 €
0503018	Remise d'urne en sépulture		290,00 €
0503017	Récupération urne après crémation		90,00 €
0503008	La fosse pour une urne		320,00 €
0503016	Scellement d'urne sur sépulture ⁽¹⁾		290,00 €

Rubrique		Les exhumations (hors creusement)	TTC 2026
0504001	L'exhumation d'un cercueil entier, par corps (4 porteurs)		585,00 €
0504007	Opération de réduction d'un corps (hors reliquaire)		299,00 €
0506006	Le professionnel pour travaux de cimetière (tarif horaire)		119,00 €
0506010	Le déplacement du personnel pour travaux de cimetière		92,00 €
0504005	Le reliquaire 0,60m		129,00 €
0504004	Le reliquaire 0,80m		164,00 €
0504003	Le reliquaire 1,00m		214,00 €
0504002	Le reliquaire 1,20m		239,00 €
0504008	Le cercueil VOLIGE en bois tendre, taille adulte		470,00 €
0504006	La housse d'exhumation		200,00 €

Rubrique		Les entretiens de sépultures et les fleurs naturelles	TTC 2026
0803112	Les fleurs naturelles à la tige (TVA 10 %)		sur devis
0803113	Les compositions florales		sur devis
0803002	L'entretien et le fleurissement de sépulture (comprenant le nettoyage du monument et de ses ornements, le fleurissement avec 5 plantes de saison et bilan photo avant et après)		179,00 €
0803003	L'entretien et le fleurissement bi-annuel de sépulture (comprenant le nettoyage du monument et de ses ornements, le fleurissement avec 5 plantes de saison et bilan photo avant et après), 2 fois par an		349,00 €
0803004	L'entretien et le fleurissement quadri-annuel de sépulture (1 passage offert) (comprenant le nettoyage du monument et de ses ornements, le fleurissement avec 5 plantes de saison et bilan photo avant et après)		489,00 €
0803005	Le nettoyage complet du monument		170,00 €

GRAVURES ET PHOTOS PORCELAINES

Rubrique		Ss réf.	Les gravures (dimensions : 20/30 mm)	TTC 2026
0505000	LR - LN		La gravure en lettre romaines ou antiques à la feuille d'or, l'unité	19,00 €
0505000	LA - LG		La gravure en lettres anglaises ou gothiques à la feuille d'or, l'unité	32,00 €
0505000	PR - PN		La gravure en lettres romaines ou antiques, l'unité, région parisienne	28,00 €
0505000	PB		La gravure en lettres romaines ou antiques brutes, l'unité, région parisienne	37,00 €
0505000	PN		La gravure en lettres romaines ou antiques en peinture, l'unité	19,00 €
0505000	LB		La gravure en lettres romaines ou antiques brutes, l'unité	17,00 €
0505000	RC		Le réchampissage d'une lettre à l'or fin	10,00 €
0505004			La lithographie ou la gravure spécifique	sur devis
0505001			La gravure d'un emblème civil ou religieux à l'or fin ou en peinture	285,00 €
0505007			Le réchampissage d'un emblème civil ou religieux à l'or fin ou en peinture	115,00 €
0505002			Le déplacement du graveur sur site	50,00 €
0803006			La réfection des joints sur sépulture	129,00 €

Rubrique		Les photos porcelaines, plaques et inters	TTC 2026
0805001		La photo-porcelaine en couleur ou noir et blanc 9 x 12 cm	179,00 €
0805002		La photo-porcelaine en couleur ou noir et blanc 11 x 15 cm	224,00 €
0805003		La photo porcelaine : autre format ou dimensions	sur devis
0805004		La pose d'un article funéraire (plaques, photo-porcelaines, etc...) sur sépulture	56,00 €
0805101		La plaque funéraire d'identification personnalisée	57,00 €
0805102		Le médaillon personnalisé	57,00 €
0805103		L'inter personnalisé	16,00 €

Rubrique		Les travaux pour collectivité	TTC 2026
1101001		Colombarium ou site cinéraire	sur devis
1102001		Reprises techniques	sur devis
1103001		Monuments aux morts ou sépultures militaires	sur devis
1104001		Aménagements et travaux	sur devis
1105001		Travaux spécifiques	sur devis
1103002		Gravure sur monuments aux Morts	sur devis*
1103003		Réfection lettres sur monuments aux Morts	sur devis*
1103004		Réfection lithogravures sur monuments aux Morts	sur devis*

* Exonérer de TVA

(1) Prestation réglementairement obligatoire en toutes circonstances

CERCUEILS DÉTAILLÉS⁽¹⁾

Rubrique		Ss réf.	Les cercueils (détaillés)	TTC 2026
ÉCO			Cercueil Éco équipé	629,00 €
Obligatoire	0701001		Cercueil Éco en bois tendre, 4 poignées, plaque d'identité et garniture étanche	495,00 €
Optionnel	0702020		Capiton Éco	134,00 €
MISTRAL			Cercueil MISTRAL équipé	989,00 €
Obligatoire	0701023		Cercueil Mistral en pin massif, 4 poignées et garniture étanche et plaque d'identification	800,00 €
Optionnel	0702020		Capiton Éco	134,00 €
	0806000	0806BASE	Croix ou autre emblème Base	55,00 €
AUTAN			Cercueil AUTAN équipé	1 400,00 €
Obligatoire	0701004		Cercueil Autan en pin massif, 4 poignées Quartz et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	1 211,00 €
Optionnel	0702020		Capiton Éco	134,00 €
	0806000	0806BASE	Croix ou autre emblème Base	55,00 €
CERS			Cercueil CERS équipé	1 550,00 €
Obligatoire	0701006		Cercueil Cers en chêne massif, 4 poignées Jade et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	1 221,00 €
Optionnel	0702024		Capiton référence	274,00 €
	0806000	0806BASE	Croix ou autre emblème Base	55,00 €
BREVA			Cercueil BREVA équipé	1 910,00 €
Obligatoire	0701005		Cercueil Brev a en chêne massif, 4 poignées Jade et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	1 561,00 €
Optionnel	0702024		Capiton référence	274,00 €
	0806003	0806BASE	Croix Élémentaire ou autre emblème	75,00 €
ALBE			Cercueil ALBE équipé	2 120,00 €
Obligatoire	0701003 ou 0701003b		Cercueil Albe en pin massif, finition vernis satiné ou blanc cérusé, 4 poignées Amétiste ou bois selon finition, plaque d'identification et garniture étanche	1 771,00 €
Optionnel	0702024		Capiton référence	274,00 €
	0806003	0806ELEM	Croix Élémentaire ou autre emblème	75,00 €
FAROU			Cercueil FAROU équipé	2 420,00 €
Obligatoire	0701020		Cercueil Farou en chêne massif, 4 poignées Corail et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	2 071,00 €
Optionnel	0702024		Capiton référence	274,00 €
	0806003	0806ELEM	Croix Élémentaire ou autre emblème	75,00 €
JORAN			Cercueil JORAN équipé	2 700,00 €
Obligatoire	0701022		Cercueil Joran en chêne massif, 4 poignées Corail et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	2 176,00 €
Optionnel	0702025		Capiton tradition	439,00 €
	0806006	0806TRAD	Croix tradition ou autre emblème	85,00 €

CERCUEILS DÉTAILLÉS⁽¹⁾

Rubrique		Ss réf.	Les cercueils (détaillés)	TTC 2026
VAUDAIRE			Cercueil VAUDAIRE équipé	3 075,00 €
Obligatoire	0701029		Cercueil Vaudaire en chêne massif, 4 poignées Olivine et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	2 551,00 €
Optionnel	0702025		Capiton Tradition	439,00 €
	0806006	0806TRAD	Croix Tradition ou autre emblème	85,00 €
PONANT			Cercueil PONANT équipé	3 450,00 €
Obligatoire	0701025		Cercueil Ponant en frêne massif, 4 poignées Topaze et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	2 926,00 €
Optionnel	0702025		Capiton Tradition	439,00 €
	0806006	0806TRAD	Croix tradition ou autre emblème	85,00 €
SIROCCO			Cercueil SIROCCO équipé	3 850,00 €
Obligatoire	0701027		Cercueil Sirocco en chêne massif, 4 poignées Jade et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	3 154,00 €
Optionnel	0702021		Capiton Élégance	606,00 €
	0806002	0806EBEN	Croix Ébénisterie ou autre emblème	90,00 €
HEGOA			Cercueil HEGOA équipé	4 150,00 €
Obligatoire	0701021		Cercueil Hegoa en acajou massif, 4 poignées et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	3 454,00 €
Optionnel	0702021		Capiton Élégance	606,00 €
	0806002	0806EBEN	Croix Ébénisterie ou autre emblème	90,00 €
SUROIT			Cercueil SUROIT équipé	4 630,00 €
Obligatoire	0701028		Cercueil Suroit en frêne massif, 4 poignées Éclipse et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	3 934,00 €
Optionnel	0702021		Capiton Élégance	606,00 €
	0806002	0806EBEN	Croix Ébénisterie ou autre emblème	90,00 €
LYS			Cercueil LYS équipé	4 220,00 €
Obligatoire	0701002		Cercueil Lys en tilleul massif, 4 poignées Lys et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	3 524,00 €
Optionnel	0702021		Capiton Élégance	606,00 €
	0806002	0806EBEN	Croix Ébénisterie ou autre emblème	90,00 €
RÉGENCE			Cercueil RÉGENCE équipé	5 850,00 €
Obligatoire	0701026		Cercueil Régence en chêne massif, poignées bois et bronze et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	4 705,00 €
Optionnel	0702022		Capiton Prestige	1 060,00 €
	0806004	0806PRES	Croix Prestige ou autre emblème	85,00 €
EMPIRE			Cercueil EMPIRE équipé	6 400,00 €
Obligatoire	0701008		Cercueil Empire en acajou massif, poignées bois et bronze et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	5 255,00 €
Optionnel	0702023		Capiton Prestige Empire	1 060,00 €
	0806004	0806PRES	Croix Prestige ou autre emblème	85,00 €

(1) Prestation réglementairement obligatoire en toutes circonstances

CERCUEILS ENFANTS⁽¹⁾, HORS TAILLE⁽¹⁾,
CERCUEILS EXPORT

Rubrique		Les cercueils enfants	TTC 2026
AQUILON		Cercueil AQUILON 0,60-0,80 m équipé	620,00 €
Obligatoire	0701010	Cercueil Aquilon en chêne massif laqué blanc, 4 poignées et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	555,00 €
Optionnel	0702019	Capiton Aquilon	65,00 €
AQUILON		Cercueil AQUILON 1-1,50 m équipé	950,00 €
Obligatoire	0701012	Cercueil Aquilon en chêne massif laqué blanc, 4 poignées et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	885,00 €
Optionnel	0702019	Capiton Aquilon	65,00 €
ZÉPHIR		Cercueil ZÉPHIR 0,60-0,80 m équipé	385,00 €
Obligatoire	0701015	Cercueil Zéphir en pin massif, 4 poignées Quartz et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	320,00 €
Optionnel	0702026	Capiton Zéphir	65,00 €
ZÉPHIR		Cercueil ZÉPHIR 1-1,50 m équipé	570,00 €
Obligatoire	0701017	Cercueil Zéphir en pin massif, 4 poignées Quartz et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	505,00 €
Optionnel	0702026	Capiton Zéphir	65,00 €

Rubrique		Ss réf.	Les cercueils hors taille	TTC 2026
CHAMSIN			Cercueil CHAMSIN équipé	2 019,00 €
Obligatoire	0701007		Cercueil Chamsin en chêne massif, 4 poignées et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	1 670,00 €
Optionnel	0702024		Capiton Référence	274,00 €
	0806003	0806ELEM	Croix Élémentaire ou autre emblème	75,00 €
NIRTA			Cercueil NIRTA équipé	4 249,00 €
Obligatoire	0701024		Cercueil Nirta en chêne massif, 4 poignées et garniture étanche, plaque d'identification et cache vis	3 553,00 €
Optionnel	0702021		Capiton Éléance	606,00 €
	0806002	0806EBEN	Croix Ébénisterie ou autre emblème	90,00 €

Rubrique		Les cercueils export (attention en export facturation hors taxes)	TTC 2026
LEVANT		Cercueil LEVANT équipé	1 042,00 €
Obligatoire	0701030	Cercueil Levant en paulownia massif, avec enveloppe hermétique en zinc, filtre et hublot, 4 poignées, plaque d'identification	859,00 €
Optionnel	0702020	Capiton Éco	134,00 €
	0702029	Cale tête	49,00 €

CERCUEILS ÉCO RESPONSABLES⁽¹⁾

Rubrique		Ss réf.	Les cercueils Éco Responsables	TTC 2026
NATURE			Cercueil NATURE équipé	1 139,00 €
Obligatoire	0701032		Cercueil Nature en chêne massif, non vernis, 4 poignées bois, plaque d'identification et garniture étanche	950,00 €
Optionnel	0702020		Capiton Éco	134,00 €
	0806000	0806BASE	Croix ou autre emblème Base	55,00 €

ENVELOPPES HERMÉTIQUES POUR TRANSPORT
AÉRIEN⁽²⁾

Rubrique		Les enveloppes hermétiques pour transport aérien	TTC 2026
0702031		L'enveloppe hermétique avec filtre d'épuration agréé*	545,00 €
0702032		L'enveloppe hermétique avec filtre d'épuration agréé et hublot*	590,00 €
0702033		L'enveloppe hermétique panoramique avec filtre d'épuration agréé et hublot*	650,00 €
* L'enveloppe hermétique s'installe dans un cercueil traditionnel (voir tarif cercueils)			

(1) Prestation réglementairement obligatoire en toutes circonstances
(2) Prestation obligatoire en fonction des circonstances

 CROIX, EMBLÈMES

Rubrique		Ss réf.	Croix ou emblèmes	TTC 2026
0806000	0806BASE		CROIX BASE	55,00 €
0806000	0806BOIS		CROIX BOIS	55,00 €
0702000	0702CROI		CROISSANT BASE	55,00 €
0702000	0702ETOI		ÉTOILE DE DAVID	55,00 €
0702000	0702FLPL		FLAMBEAU PLASTIQUE	55,00 €
0702000	0702ROPL		ROSE PLASTIQUE	55,00 €
0806000	0806ELEM		CORIX ÉLÉMENTAIRE	75,00 €
0702000	0702ROOR		ROSE MÉTAL OR	75,00 €
0702000	0702FLOR		FLAMBEAU MÉTAL OR	75,00 €
0806000	0806TRAD		CROIX TRADITION	85,00 €
0806000	0806EBEN		CROIX ÉBÉNISTERIE	90,00 €
0806000	0806PRES		CROIX PRESTIGE	85,00 €

 URNES⁽¹⁾

Rubrique		Les urnes avec la plaque d'identité	TTC 2026
0703034	HELLÈNE	Acier. 3,3L	109,00 €
0703035	AMARYLLIS	Aluminium. 3,5L	132,00 €
0703036	CHLORIS	Aluminium. 4L	152,00 €
0703037	DIANE	Résine. 4L	194,00 €
0703038	ARTÉMIS	Résine. 3,6L	204,00 €
0703039	FREYA ROUGE	Résine. 3,5L	224,00 €
0703040	FREYA BLEUE	Résine. 3,5L	224,00 €
0703041	ACTÉON	Bambou. 4L	174,00 €
0703042	NERTHUS	Argile. Coloris : Acajou. 4,5L	224,00 €
0703043	SEDNA	Argile. 3L	274,00 €
0703044	DÉLICATE	Porcelaine. 4L	304,00 €
0703045	ÉOS	Laiton. 3,5L	379,00 €
0703046	HÉLIOS	Laiton. 3,5L	379,00 €
0703047	ATHENA	Quartz. Coloris : Blanc. 3,2L	429,00 €
0703048	THÉIA NOIR FIN	Granit. 4L	379,00 €
0703049	THÉIA LABRADOR BLEU	Granit. 3L	379,00 €
0703050	THÉIA TARN	Granit. 4L	379,00 €
0703051	THÉTA FORÊT	Carton. 4L	75,00 €
0703052	THÉTA COQUELICOT	Carton. 4L	75,00 €
0703053	THÉTA NUIT	Carton. 4L	75,00 €
0703058	THÉTA CŒUR	Carton. 4L	85,00 €
0703054	ANGE	Résine. 1L	92,00 €

(1) Prestation réglementairement obligatoire en toutes circonstances

MONUMENTS FUNÉRAIRES CATALOGUE

Rubrique		Les Monuments	Granit	TTC 2026
Les prix s'entendent pose comprise (accès facile), hors gravure. Les prix des monuments avec semelle granit comprennent les dimensions 140x240 cm, 130x230 cm, 150x250 cm.				
0901001	ÉCO	Monument simple	GRIS IMPÉRIAL	1 590,00 €
0901047	LE MIPERLE	Monument avec semelle en granit	BRUN PERLE	3 550,00 €
0901016	LE TIGRE	Monument avec semelle en granit	GRIS IMPÉRIAL	3 750,00 €
0901052	L'HARMONIE	Monument avec semelle en granit	ROSE IMPÉRIAL	3 890,00 €
0901074	HÉCATE	Monument avec semelle en granit	STEEL GREY	3 990,00 €
0901078	NEPTUNE	Monument avec semelle en granit	BLUE MONTAIN	4 290,00 €
0901037	NEMROD	Monument avec semelle en granit	IMPALA	4 690,00 €
0901079	GAIA	Monument avec semelle en granit	VERT OLIVE	4 990,00 €
0901069	ERIDAN	Monument avec semelle granit	HIMALAYA REDDISH	5 150,00 €
0901072	VENUS	Monument avec semelle en granit	PARADISO	5 350,00 €
0901073	HESPERIS	Monument avec semelle en granit	BLUE MONTAIN	5 690,00 €
0901012	NORVÈGE	Monument avec semelle en granit	LABRADOR BLEU	6 150,00 €
0901043	CROIX FUYANTE	Monument avec semelle en granit	NOIR FIN INDIEN	6 390,00 €
0901065	LE TERRA	Monument avec semelle en granit	INDIAN JUPARANA / NOIR FIN	6 650,00 €
0901071	ANDROMÈDE	Monument avec semelle en granit	HIMALAYA SRE	6 790,00 €
0901007	L'ARBRE	Monument avec semelle en granit	MULTICOLORE	7 250,00 €
0901066	MÉLODIE	Monument avec semelle en granit	VISCOUNT WHITE / NOIR FIN	7 450,00 €
0901075	HÉPHAÏSTOS	Monument avec semelle en granit	CACHEMIRE / NOIR FIN	7 750,00 €
0901077	PÉGASE	Monument avec semelle en granit	SAMOKA RED / NOIR FIN	7 950,00 €

PLUS-VALUE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UNE SEMELLE*

Rubrique		Granit	TTC 2026
Les prix s'entendent pose comprise (accès facile), hors gravure. Les prix des monuments avec semelle granit comprennent les dimensions 140x240 cm, 130x230 cm, 150x250 cm.			
0901300	GRIS ET ROSE IMPÉRIAL, BRUN PERLÉ, STEEL GREY		540,00 €
0901301	IMPALA, MASS BLUE, HIMALAYA, INDIAN JUPARANA, BLUE MOUNTAIN, PARADISO, SAMOKA		870,00 €
0901302	LABRADOR HQ, NOIR FIN INDIEN, VERT SAN FRANCISCO, MULTICOLORE, CACHEMIRE		1 090,00 €

* Semelle plate ou à pente bouchardée en granit

TRAVAUX SUR MONUMENT FUNÉRAIRE

Rubrique		Travaux cinéraires	TTC 2026
Les prix s'entendent, hors gravure.			
0901999	Fourniture et pose monument spécifique		sur devis
0901997	Pose de monument sans semelle en granit		960,00 €
0901998	Pose de monument avec semelle en granit		1 190,00 €
0903002	Pose de semelle		sur devis
0901995	Supplément pour pose de monument avec accès difficile (roulage manuel)		380,00 €

MONUMENTS CINÉRAIRES CATALOGUE

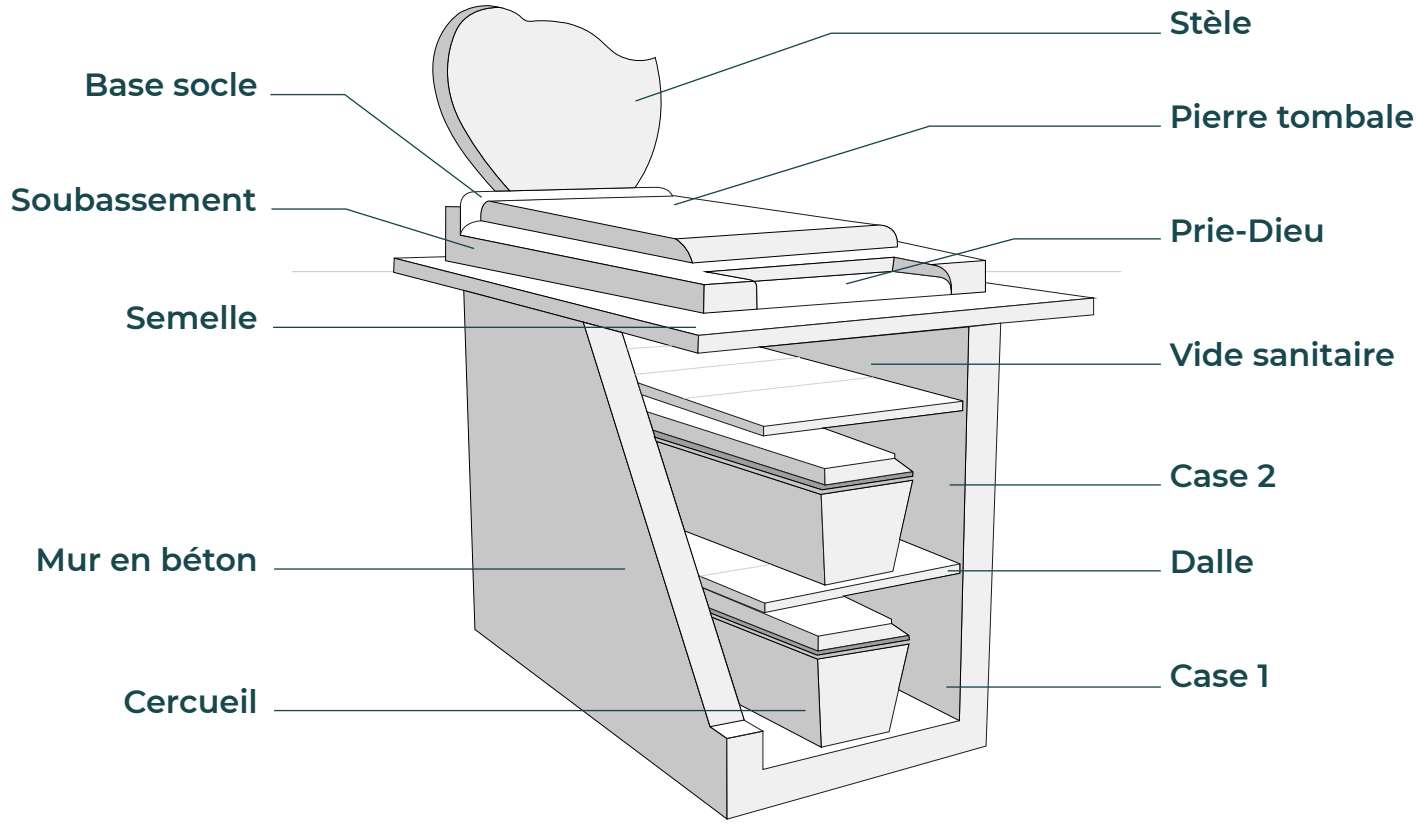
Rubrique	Les Monuments	Granit	Prix TTC pour monument avec tombale 60x60	Supplément soubassement 60x85x5	Supplément soubassement 80x80x5	Prix TTC pour monument avec tombale 100x100
Les prix s'entendent pose comprise (accès facile), hors gravure.						
0902022	MILOS	BLACK PEARL	1 290,00 €	-	-	-
0902022T85		BLACK PEARL	-	200,00€	-	-
0902022T80		BLACK PEARL	-	-	240,00 €	-
0902022T100		BLACK PEARL	-	-	-	1 690,00 €
0902023	PAROS	ROSE IMPÉRIAL	1 390,00 €	-	-	-
0902023T85		ROSE IMPÉRIAL	-	200,00 €	-	-
0902023T80		ROSE IMPÉRIAL	-	-	240,00 €	-
0902023T100		ROSE IMPÉRIAL	-	-	-	1 790,00 €
0902031	ZANTE	KINAWA RAISSA & BLUE MOUNTAIN	1 590,00 €	-	-	-
0902031T85		KINAWA RAISSA	-	370,00 €	-	-
0902031T80		KINAWA RAISSA	-	-	460,00 €	-
0902031T100		KINAWA RAISSA & BLUE MOUNTAIN	-	-	-	2 090,00 €
0902025	IRAKLIA	HIMALAYA SRE	1 690,00 €	-	-	-
0902025T85		HIMALAYA SRE	-	300,00 €	-	-
0902025T80		HIMALAYA SRE	-	-	370,00 €	-
0902025T100		HIMALAYA SRE	-	-	-	2 250,00 €
0902027	DELOS	NOIR FIN & JUPARANA COLOMBO	1 750,00 €	-	-	-
0902027T85		JUPARANA COLOMBO	-	300,00 €	-	-
0902027T80		JUPARANA COLOMBO	-	-	370,00 €	-
0902027T100		NOIR FIN & JUPARANA COLOMBO	-	-	-	2 290,00 €
0902024	CYTHÈRE	NOIR FIN & VISCOUNT WHITE	1 790,00 €	-	-	-
0902024T85		VISCOUNT WHITE	-	300,00 €	-	-
0902024T80		VISCOUNT WHITE	-	-	400,00 €	-
0902024T100		NOIR FIN & VISCOUNT WHITE	-	-	-	2 350,00 €
0902032	NAXOS	ROSA BELLA	1 850,00 €	-	-	-
0902032T85		ROSA BELLA	-	400,00 €	-	-
0902032T80		ROSA BELLA	-	-	500,00 €	-
0902032T100		ROSA BELLA	-	-	-	2 590,00 €

MONUMENTS CINÉRAIRES CATALOGUE

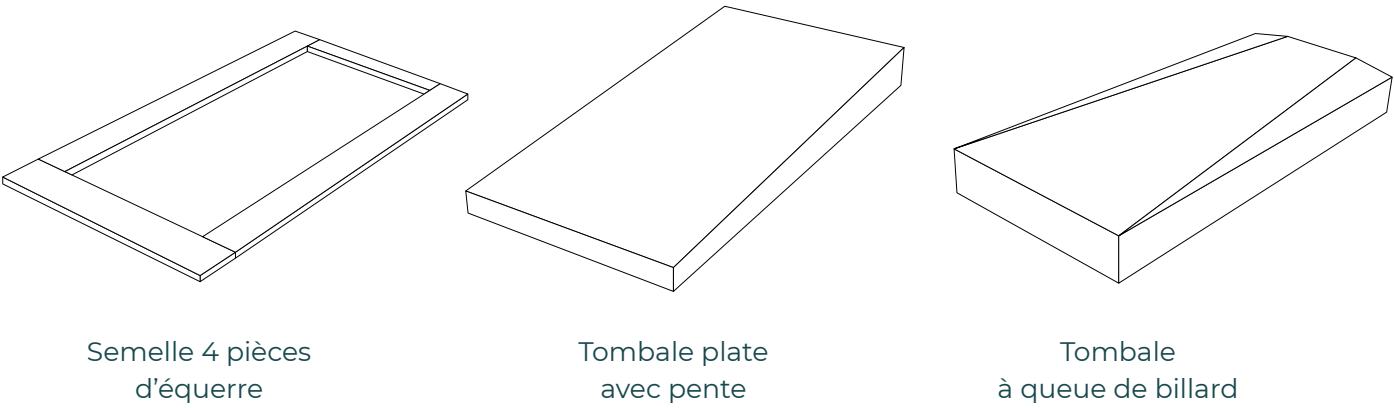
Rubrique	Les Monuments	Granit	Prix TTC pour monument avec tombale 60x60	Supplément soubassement 60x85x5	Supplément soubassement 80x80x5	Prix TTC pour monument avec tombale 100x100
Les prix s'entendent pose comprise (accès facile), hors gravure.						
0902026	SYROS	LABRADOR BLEU HQ	1 890,00 €	-	-	-
0902026T85		LABRADOR BLEU HQ	-	400,00 €	-	-
0902026T80		LABRADOR BLEU HQ	-	-	500,00 €	-
0902026T100		LABRADOR BLEU HQ	-	-	-	2 650,00 €
0902029	ANDROS	NOIR FIN	1 990,00 €	-	-	-
0902029T85		NOIR FIN	-	400,00 €	-	-
0902029T80		NOIR FIN	-	-	500,00 €	-
0902029T100		NOIR FIN	-	-	-	2 850,00 €
0902028	ITHAQUE	NOIR FIN & BOIS DE ROSE	2 150,00 €	-	-	-
0902028T85		BOIS DE ROSE	-	400,00 €	-	-
0902028T80		BOIS DE ROSE	-	-	500,00 €	-
0902028T100		NOIR FIN & BOIS DE ROSE	-	-	-	2 850,00 €
0902030	ALONISSOS	IMPALA & VISCOUNT WHITE	2 250,00 €	-	-	-
0902024T85		VISCOUNT WHITE	-	300,00 €	-	-
0902024T80		VISCOUNT WHITE	-	-	400,00 €	-
0902030T100		IMPALA & VISCOUNT WHITE	-	-	-	2 950,00 €

TRAVAUX SUR MONUMENT CINÉRAIRE

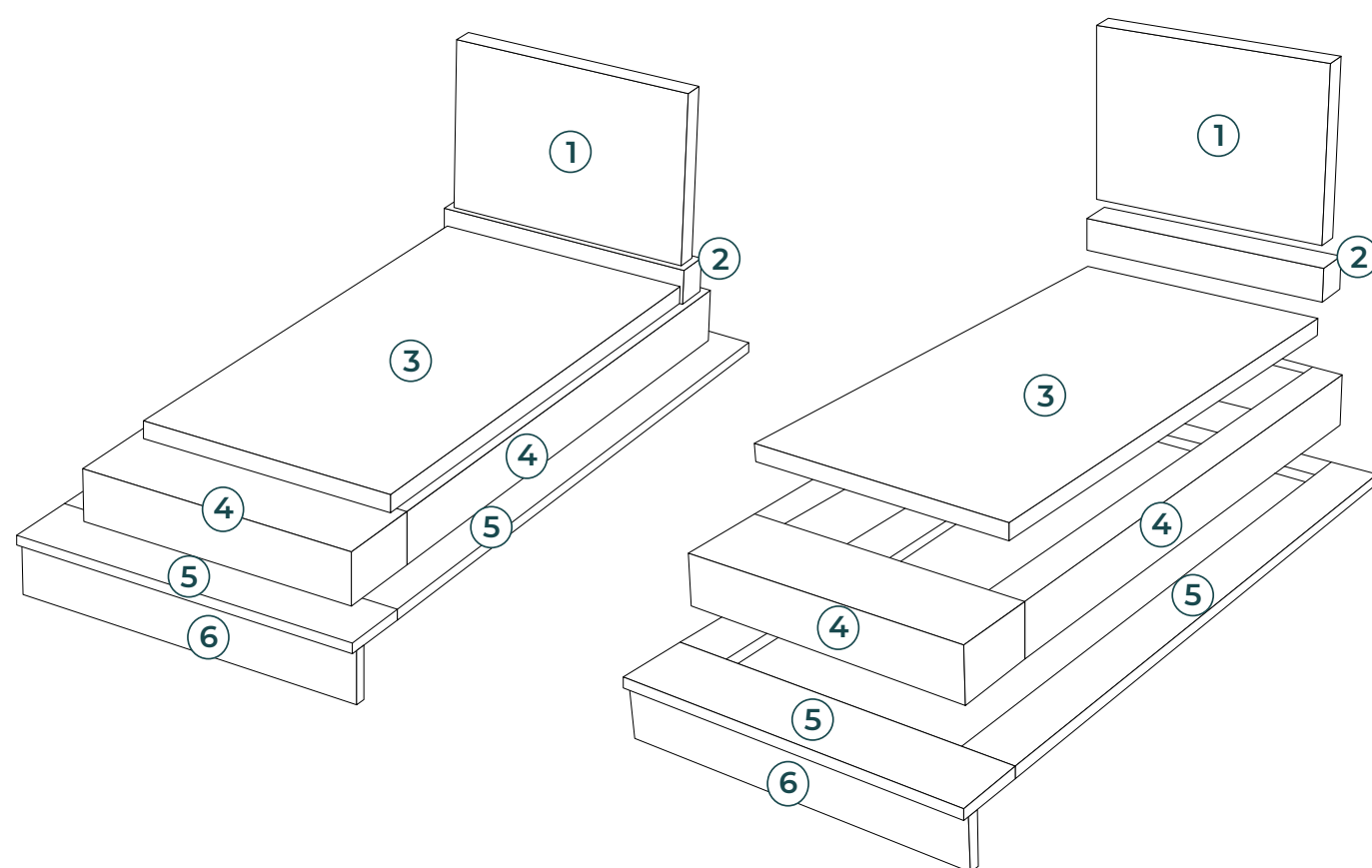
Rubrique	Travaux cinéraires	TTC 2026
Les prix s'entendent, hors gravure. Les prix des monuments avec semelle granit comprennent les dimensions 140x240 cm, 130x230 cm, 150x250 cm.		
0901996	Pose de monument cinéraire	560,00 €
0902999	Fourniture et pose d'un monument cinéraire spécifique	sur devis



La semelle repose sur une assise ciment afin d'assurer la stabilité de l'ensemble du monument.



Le caveau est construit en béton coulé ou avec des anneaux en béton vibré fabriqués spécialement pour les sépultures (fabrication française).



DÉSIGNATION

Définition de l'élément

① STÈLE	Élément vertical destiné à recevoir les inscriptions, les décors et les ornements.
② SOCLE ou BASE	Élément horizontal destiné à rehausser la stèle.
③ TOMBALE ou DALLE	Élément horizontal recouvrant tout ou une partie de la sépulture.
④ SOUBASSEMENT, ENTOURAGE, COFFRET ou RÉHAUSSE	Ensemble de pièces ou élément monolithe évidé destiné à délimiter et à rehausser l'ouvrage. Ses dimensions sont au maximum égales à celles de la concession et sa face supérieure est partiellement vue.
⑤ SEMELLE, TROTTOIR ou MARCHE-PIED	Élément horizontal servant d'assise au monument. Ses dimensions hors tout dépassent celles de la concession.
⑥ PLACAGE, REVÊTEMENT ou PLINTHE	Élément vertical d'habillage des parties visibles maçonnées du monument.

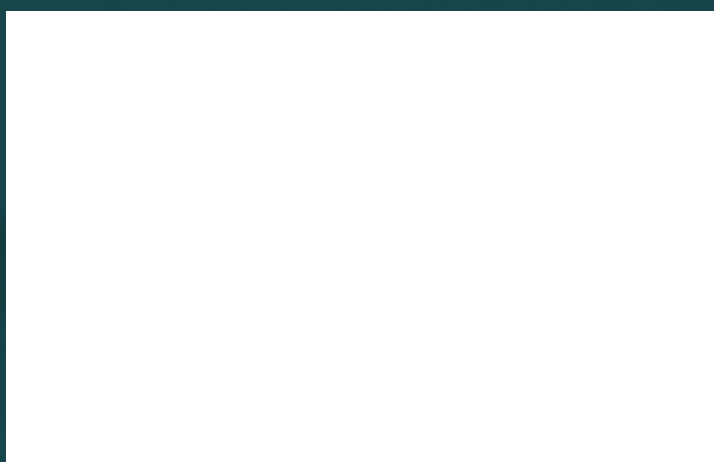
PFM BERTHELOT

22, route de Rouen - 27 140 Gisors

SAS au capital de 2 995 000 € - RCS Évreux 309 124 477

Représentant légal : Fabien Seingry

Cachet de l'agence



Tarif applicable à compter du 1^{er} octobre 2026



POMPES FUNÈBRES – MARBRERIE – PRÉVOYANCE

BERTHELOT